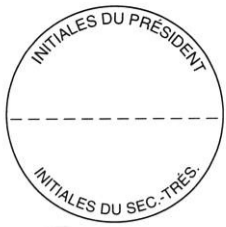


Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 19 JANVIER 2022, À 19 HEURES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Madame Louise Allie, présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Frédéric Lavoie, premier vice-président et conseiller de McMasterville
Madame Isabelle Thibeault, deuxième vice-présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

Était absent :

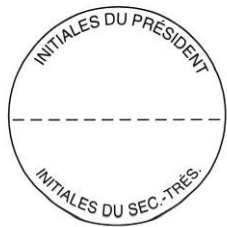
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Entente relative au déversement d'eaux usées – Les Plastiques J.E.T.S. inc.
7. États des résultats techniques du mois de novembre 2021
8. Divers
9. Interventions de l'assistance
10. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 21 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

22-01

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

22-02

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque
APPUYÉ PAR Madame Isabelle Thibeault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 22-001 29-11-21 Avis de non-conformité de MONSIEUR RÉMY BELLEFLEUR, chef d'équipe, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), faisant suite à la vérification du 5 novembre 2020 et nous informant des manquements constatés et nous demandant d'apporter des correctifs.
- 22-002 13-12-21 Courriel de MADAME LUCIE JUTRAS, secrétaire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2021-438 nommant Isabelle Thibeault, conseillère, à titre de délégué et Marc-André Guertin, maire, à titre de substitut.
- 22-003 22-12-21 Courriel de MADAME CHANTAL MALENFANT, directrice adjointe du Service des communications, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2021-12-373 nommant Natacha Thibault, conseillère, et Jacques Portelance, conseiller, à titre de délégués.
- 22-004 22-12-21 Courriel de MADAME CINDY NADEAU, technicienne à la comptabilité, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2021-12-377 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2022.
- 22-005 22-12-21 Lettre de MONSIEUR PAUL BENOIT, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie, MELCC, nous transmettant notre attestation d'assainissement nous faisant quelques recommandations.
- 22-006 12-01-22 Lettre de MADAME MIREILLE LANDRY, experte en sinistre, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), accusant réception de notre avis pour le sinistre du 11 janvier 2022 faisant suite à un incendie dans un équipement (séchoir) appartenant à un entrepreneur et qui est en phase d'installation pour la Régie.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation
22-03

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Madame Isabelle Thibeault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 22-01, du chèque numéro 1043 au chèque numéro 1054 et du déboursé numéro 202100571 au déboursé numéro 202100578 et du déboursé numéro 202200005 au déboursé numéro 202200054 pour un montant total de 760 670,98 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

22-04

POINT 6. ENTENTE RELATIVE AU DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES - LES PLASTIQUES J.E.T.S. INC.

ATTENDU QUE le *Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux* adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après le « Règlement 2008-47 ») est applicable sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a délégué à la ville de Beloeil l'application du Règlement 2008-47 sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE l'article 8 du Règlement 2008-47 prévoit la possibilité de permettre par entente de dérogation le déversement d'eaux usées dont certains contaminants dépassent les valeurs admissibles;

ATTENDU QUE le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (chapitre Q-2, r. 34,1) a pour but d'imposer des normes concernant les rejets dans les ouvrages d'assainissement situés sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE la responsabilité du traitement des eaux usées de la ville de Beloeil a été déléguée à la Régie d'assainissement des eaux usées de la Vallée du Richelieu (RAEVR);

ATTENDU QUE les ententes de dérogation pour le déversement d'eaux usées dont certains contaminants dépassent les valeurs admissibles doivent être validées et acceptées par l'exploitant des ouvrages de traitement des eaux usées pour la ville de Beloeil, soit la RAEVR;

ATTENDU QUE la qualité des eaux usées de Les Plastiques J.E.T.S. inc. ne respecte pas toutes les exigences du Règlement 2008-47 pour certains contaminants pouvant faire l'objet d'une dérogation par entente;

ATTENDU QUE l'entente a été soumise aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU

QUE ce conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu approuve l'entente relative au déversement d'eaux usées avec l'entreprise Les plastiques J.E.T.S. inc.;

QUE le secrétaire-trésorier est autorisé à signer ladite entente dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

POINT 7. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour le mois de novembre 2021. Tous les résultats sont conformes aux normes.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 8. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 9. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

22-05

POINT 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 47 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Louise Allie
Présidente